

En conséquence, M. l'échevin Tétreau prend le fauteuil.

1.—La Commission prend en considération la question de l'établissement d'un service médical à domicile pour les femmes enceintes indigentes, ce service comportant la création d'un ou de plusieurs dispensaires où ces dernières recevraient les soins médicaux que requiert leur état.

Le Dr De Cotret, chirurgien en chef de la Miséricorde, et les autres médecins assistant à l'assemblée sont entendus à ce sujet.

Le Dr de Cotret, après avoir démontré la nécessité d'établissements de ce genre dans notre ville, comme la chose existe déjà dans plusieurs villes de l'Europe et des Etats Unis, déclare que la mortalité infantile serait, par ce fait, diminuée dans une proportion considérable.

M. l'échevin Lapointe suggère que ces dispensaires soient installés dans des institutions déjà existantes.

Après discussion, il est

Résolu: De recommander au Conseil que le Bureau des Commissaires soit prié d'augmenter, dans la proportion qu'il jugera raisonnable, l'allocation annuelle faite aux maternités catholique et protestante, et d'exiger de ces deux institutions qu'elles établissent chacune un dispensaire et un service médical à domicile pour les femmes enceintes indigentes.

Il est aussi

Résolu: D'informer le Bureau des Commissaires que M. le Dr. de Cotret et les autres médecins ci-dessus nommés se déclarent disposés à lui donner tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin, sur l'établissement et le fonctionnement de ce service.

Par suite de certaines remarques faites, au cours de la discussion, par les membres de la Commission et les médecins présents, la question de l'établissement d'un refuge municipal étant soulevée, la Commission étudie aussi cette importante question.

A la demande de la Commission, M. le Dr Laberge, officier médical en chef du département des maladies contagieuses, fait un exposé des dangers résultant de l'existence des nombreux refuges établis dans la ville, par suite de l'état de malpropreté et du défaut de ventilation de la plupart de ces établissements privés. Il suggère que ces refuges soient fermés et déclare que l'établissement d'un refuge municipal aurait pour effet d'enrayer, dans une large mesure, la propagation des maladies contagieuses.

Il est alors

Résolu: De recommander au Conseil que, vu qu'il serait opportun d'établir un ou plusieurs refuges municipaux, le Bureau des Commissaires soit prié de faire voter le crédit requis à cette fin.

Il est aussi, sur la proposition de M. l'échevin Lapointe, Résolu: De recommander au Conseil que le Bureau des Commissaires soit prié de s'enquérir de la procédure à suivre pour obtenir pour la Cité le pouvoir de prélever, comme la chose se pratique en Europe, certain pourcentage sur les recettes des théâtres et autres places d'amusement; ce pourcentage devant être affecté à l'établissement et à l'entretien de maisons de refuge ou autres oeuvres de charité publique; ledit Bureau des Commissaires devant soumettre au Conseil un rapport à ce sujet et au sujet des deux autres questions ci-dessus mentionnées.

Ajournement.

J. E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE re REGLEMENT DES DIFFICOLTES ENTRE LA CITE ET LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Compte rendu de l'assemblée du 2 Décembre 1910.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, président; Prud'homme, Bastien, Emard, Larivière, Drummond, Tétreau, Garceau et Boyd.

Ald. Tétreau, accordingly, took the chair.

1.—The Committee then considered the question of establishing a medical house service for indigent pregnant women, including the creation of one or more dispensaries where the latter could obtain the medical services required in their condition.

Dr. De Cotret, chief surgeon of the "Miséricorde" (maternity hospital), and other physicians attending the meeting were heard on this matter.

Dr. De Cotret, after having shown the necessity of such institutions in our City, as they already exist in several cities in Europe and in the United States, declared that infantile mortality would thereby diminished to a great extent.

Ald. Lapointe suggested that these dispensaries be installed in the institutions already existing.

After discussion, it was

Resolved: To recommend to Council that the Board of Commissioners be instructed to increase, to such an extent as they may deem advisable, the annual grant made to Catholic and Protestant lying-in institutions, and to require from these institutions the establishment of a dispensary and a medical house service for indigent pregnant women

It was also

Resolved: That the Board of Commissioners be informed that Dr De Cotret and the above mentioned physicians are ready to give all the information needed on the establishment and operation of this service.

Owing to certain remarks made in the course of the discussion, by the members of the Committee and the physicians, the question of the establishment of a municipal house of refuge being raised, the Committee also considered that important question.

At the Committee's request, Dr Laberge, chief medical officer of the contagious disease department, called attention to the danger resulting from the existence of numerous refuges in the City, on account of the incleanliness, the defective ventilation of most of these private institutions. He suggested that these refuges be closed and stated that the establishment of a civic house of refuge would prevent, in a large measure, the spreading of contagious diseases.

It was then

Resolved: In view of the fact that the establishment of one or more civic house of refuge would be advisable, that the Board of Commissioners be instructed to vote the necessary appropriation to that effect.

It was also, on motion of Ald. Lapointe,

Resolved: To recommend to Council that the Board of Commissioners be requested to inquire into the measures to be taken in order to obtain for the City the power to levy, as is practised in Europe, a certain percentage on theatre receipts at other places of amusement, the same to be applied to the establishment and maintenance of houses of refuge or other public charities; the said Board of Commissioners to submit to Council a report in this connection and also in connection with the two above questions.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE re SETTLEMENT OF DIFFE- RENCES BETWEEN THE CITY AND THE STREET RY. CO.

Report of Meeting held the 2nd, of December, 1910.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman; Prud'homme, Bastien, Emard, Larivière, Drummond, Tétreau, Garceau and Boyd.